

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 5 (1897)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Octobre 1797  
**Autor:** Mottaz, Eug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-7336>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## OCTOBRE 1797

Je commence avec ce numéro de la *Revue historique* la chronique du mois correspondant du siècle passé. Je la continuerai pendant tout le cours du centenaire de la révolution vaudoise jusqu'au centième anniversaire de l'organisation définitive du Canton de Vaud en Etat souverain.

Cette chronique, toujours brève, indiquera de la manière la plus succincte tous les événements qui ont eu quelque importance. Je ne me bornerai pas aux faits intéressant le Canton de Vaud, mais je mentionnerai aussi ceux qui concernent les cantons voisins et l'ensemble de la Suisse.

Ce travail, tout modeste qu'il paraisse au premier abord, n'en est pas moins considérable en réalité puisqu'il oblige à consulter tous les ouvrages qui parlent de cette époque. Je dois indiquer d'abord les journaux du temps : le *Peuple vaudois* qui devint successivement le *Bulletin officiel* et *Bulletin helvétique*, et le *Nouvelliste vaudois et étranger*.

Les contemporains des événements ont laissé un assez grand nombre d'ouvrages utiles à consulter ; c'est le cas de Seigneux, de Rovéréa, de J.-J. Cart, de Henri Monod, de la Harpe, etc. D'autres, plus tard, ont donné une histoire de la révolution vaudoise et helvétique ; c'est le cas de Verdeil et de Juste Olivier. Parmi les ouvrages plus récents, je dois citer la volumineuse collection des *Actes de l'Helvétique* que publie le Conseil fédéral, renfermant les sources officielles, et le *Journal du Professeur Pichard*, manuscrit du commencement de ce siècle, que j'ai publié en 1891<sup>1</sup>. Je me servirai aussi d'un grand

<sup>1</sup> Mignot, éditeur.

nombre de documents inédits qui pourront surtout éclairer la période peu connue de 1800, 1801 et 1802. Enfin, pour les derniers mois de l'année 1797, la tâche est facilitée par les recherches et les travaux de MM. Emile Dunant et Emile Couvreur, sur le rôle du Directoire à l'égard de la Suisse à ce moment-là. Je recevrai en outre avec la plus vive reconnaissance tous les documents, les renseignements qui pourraient être utiles pour faire mieux connaître cette époque et servir à écrire une histoire définitive de la fondation du Canton de Vaud.

Eug. MOTTAZ.

*19 juin 1797*<sup>1</sup>. Bonaparte demande à la République du Valais que ses troupes puissent traverser ce pays pour aller d'Italie en France. Cette demande est renvoyée à la Diète de Frauenfeld à cause de l'alliance qui réunit le Valais au Corps helvétique.

*Juin-juillet*. La demande de Bonaparte au Valais cause une vive émotion. La plupart des magistrats helvétiques la considèrent comme le signe précurseur du développement d'un système semblable à celui qui a changé complètement la situation de l'Italie, où la République cisalpine vient d'être fondée par la France. La Diète se prépare à refuser la demande de Bonaparte.

*13 juillet*. Le Directoire annonce à Bonaparte qu'il renonce à demander le passage des troupes par le Valais. Il veut éviter tout froissement avec la République helvétique vu le grand service que ce pays a rendu à la France en conservant sa neutralité. Il ne veut pas provoquer les cantons « qui sont les plus anciens amis de la France, et le gouvernement veut éviter le malheur et le scandale du combat de deux peuples libres. »

*4 septembre*. Coup d'Etat du 18 fructidor à Paris. Les deux membres les plus modérés du Directoire, Barthélemy, ex-ambassadeur de France en Suisse, et Carnot en sont exclus par leurs trois collègues La Réveillère-Lepeaux, Barras et Rewbel. Ils sont remplacés par François de Neufchâteau et Merlin de Douai. Rewbel, ennemi du gouvernement de Berne, est chargé des affaires diplomatiques.

*11 septembre*. Fr.-C. la Harpe adresse au Directoire un mémoire écrit de sa main et daté de Passy, intitulé : *Réflexions sur la con-*

<sup>1</sup> J'indique avec cette chronique les quelques faits qui, dans les mois précédents, appartiennent déjà à l'histoire de la révolution vaudoise et helvétique.

*duite à tenir à l'égard des patriciens de la Suisse depuis le 18 fructidor an V.* Il signale les avantages que peut trouver la France à procurer l'indépendance au Pays de Vaud. Il indique en vertu de quels traités elle peut intervenir en faveur de ses concitoyens. Il recommande de résister à la tentation de s'emparer du Pays de Vaud. Il conseille de faire avancer des troupes du côté de Gex, de Pontarlier, de l'Erguel et du Chablais pour encourager les Vaudois.

*15 septembre.* Le Directoire français exige du gouvernement bernois le renvoi de Wickam, représentant diplomatique de l'Angleterre en Suisse. Il pense que cet agent est chargé d'exciter et de favoriser les complots contre la sûreté de la République française. Cette demande est présentée par Mengaud, parent de Rewbel, que le Directoire vient d'envoyer en Suisse pour le représenter.

*10 octobre.* Bonaparte incorpore définitivement à la République Cisalpine la Valteline, Chiavenna et Bormio, qui dépendaient des Grisons. « Un peuple, a-t-il dit dans sa proclamation, ne peut être sujet d'un autre peuple. »

*11 octobre.* Le gouvernement de Berne annonce au Directoire qu'il ne peut pas décider seul sur le renvoi de Wickam qui intéresse « le droit des gens et la neutralité du Corps helvétique. » — Deux députés, Tillier et Mutach, sont envoyés à Paris.

*17 octobre.* Ensuite des opérations militaires qui ont eu lieu en Italie et des victoires de Bonaparte, l'Autriche se décide à signer le traité de paix de Campo-Formio. L'article VI de la convention secrète qui l'accompagne stipule que l'empereur cède à la République française la souveraineté du Frickthal, qu'elle pourra réunir à la Suisse par un accord avec cet Etat.

*20 octobre.* Un anonyme envoie de Vevey à un homme influent de France des réflexions sur les changements politiques qui lui paraissent désirables en Suisse. Il voudrait : 1. La formation d'une république vaudoise comprenant toute l'Helvétie romande. 2. La formation d'une seconde république comprenant le nord-ouest. 3. La réunion de tous les autres cantons et pays sujets pour en constituer une troisième. 4. Une assemblée constituante. 5. L'abolition des redevances fédérales. 6. Qu'on n'écût pas Fr.-C. la Harpe. 7. Une garde nationale. 8. Le séquestre des biens du gouvernement actuel. Il se nommera si on exécute son plan.

*21 octobre.* Wickam, pressé par l'avoyer Steiger, ayant demandé et obtenu son rappel, annonce aux XIII Cantons qu'il quitte le territoire helvétique.

